DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

L'Eboulement du Métro A PARIS

Paris, 5 janvier.

Le président du conseil a chargé M. Guiffend, attaché à son cabinet, et le ministre de l'Intérieur a chargé M. Mosset, de visiter les familles des victimes de l'accident du chantier de la rue Saint-Dominique et leur ont fait remettre de leur part des secours.

Les cadavres de Baptiste Gorce et de Raymond Allizai, retirés la nuit dernière des décombres sous lesquels ils étaient ensevelis, ont été transportés à la Morgue.

Les travaux de sauvetage, repris ce matin pour retirer le cadavre du terrassier Allez, ont continué cet après-midi. Le puits que l'on avait creusé en face du N° 19 de la rue de Constantine, avait été percé en toute hâte ; on l'a élargi et consolidé par de solides boisages. A l'heure actuelle, il y a encore quatre mètres de terre à enlever pour arriver jusqu'à l'endroit où l'on suppose que se trouve le quatrième cadavre.

Quatre « coffrages » ont été reconnus nécessaires. A trois heures on commence le troisième coffrage. Les ingénieurs pensent qu'on ne pourra y parvenir avant la fin de la soirée ; un certain nombre de curieux stationnent derrière les barrages que surveillent des gardiens de la paix.

M. Touny, directeur de la police municipale, s'est rendu cet après-midi rue de Constantine pour se rendre compte de l'état des travaux.

L'INSTRUCTION

M. Gilbert, juge d'instruction, a désigné cet après-midi trois experts pour rechercher les causes de l'éboulement. Ce sont MM. Wirkeicheimer, ingénieur en chef des mines ; Coilleu et Etienne, ingénieurs des mines.

A LA PRÉFECTURE DE LA SEINE

A la direction administrative des travaux de la préfecture de la Seine, un de nos confrères a recueilli cette explication technique tant de l'accident que des opérations de sauvetage :

« Vous savez que les galeries d'infrastructure des lignes métropolitaines dite « galeries d'avancement » sont en général creusées par des équipes de quatre hommes comprenant deux mineurs et deux manœuvres. Au fur et à mesure de l'avancement, on place des « cadres » constitués essentiellement par deux poteaux en bois légèrement inclinés sur la verticale, poteaux supportant une autre pièce de bois horizontale dénommée « chapeau ». Ces cadres sont distants d'environ 1 m. 50 ; ils sont réunis par des traverses maintenant leur écartement. Ils supportent d'autre part un plafonnage en planches qui maintient les terres pendant la construction de la voûte. Latéralement les terres sont également maintenues par un boisage glissé derrière les poteaux.

« Une équipe était occupée hier dans la galerie d'avancement sous la rue de Constantine, à l'entrée de la station « Invalides », pour le raccordement avec la ligne 8. L'équipe mettait en place les poteaux destinés à supporter le chapeau de la travée en cours ; le terrain était constitué par du rocher sur les deux tiers inférieurs de la galerie et par du sable en couronne.

« Subitement un éboulement de sable se produisit, ensevelissant les quatre ouvriers sous une masse énorme de remblais et bouleversant trois travées de cinq mètres de longueur totale.

« Il avait formé au-dessus des travées affaissées de la galerie une cloche remontant jusque sous le macadam de la chaussée, à cinq mètres plus haut que la galerie, et dont le diamètre pouvait atteindre quatre mètres.

« Une toiture de fortune fut constituée dans la galerie d'avancement pour mettre les sauveteurs à l'abri des chutes de sable en provenance des parois de la cloche.

« On put ainsi déblayer partiellement une travée et retirer, comme vous le savez, le manœuvre Courteix, qui avait été serré sous un boisage et paraissait avoir le crâne fracturé ; la mort avait dû être instantanée.

« Les recherches devenant fort périlleuses par suite des chutes de sable, un orifice de 1 m. 50 de diamètre fut percé dans le macadam de la chaussée, ce qui permit de boiser les parois de la cloche et de continuer le déblaiement de la galerie. Une deuxième travée était complètement déblayée vers deux heures du matin ; le troisième partiellement.

« Les cadavres du mineur Auguste Alize et du manœuvre Baptiste Gorce y furent retrouvés à ce moment couchés l'un sur l'autre.

« Les recherches continuèrent jusqu'à trois heures et demie du matin, mais à ce moment les boisages, décollés par les fouilles exécutées dans la galerie, inspirèrent de si vives inquiétudes qu'on dut renoncer à poursuivre le travail dans ces conditions. L'ouverture pratiquée sur la chaussée fut agrandie à cinq mètres sur trois, et on entreprit de descendre dans le fontis une fouille cuvelée à la façon d'un puits, en avant des déblais déjà exécutés. Ce travail se poursuit.

« Aucun affaissement de la chaussée ne s'était manifesté avant l'accident, et quelques minutes avant le chef de chantier était venu se rendre compte de l'avancement du travail. Il avait constaté que l'équipe avait placé un des poteaux du cadre et le chapeau et s'apprêtait à mettre le second poteau de support. Pour cela elle avait à enlever un certain cube de déblais et notamment une pierre qui paraissait assez volumineuse. Il est bon de rappeler que ces pierres, dites « gros cailloux », sont très fréquentes dans le sous-sol du quartier qui aurait, dit-on, tiré son nom de cette particularité. Il est possible que ce soit l'attaque trop brusque de cette pierre qui ait provoqué l'éboulement de toute la masse supérieure. »

Paris, 5 janvier.

On a réussi à dégager dans la soirée le corps d'Alez, la quatrième victime de l'éboulement des Invalides.

Le cadavre sera envoyé à la morgue.

France, Russie et Angleterre

LE VOYAGE DE M. POINCARÉ

Saint-Pétersbourg, 5 janvier.

La presse accueille sympathiquement l'annonce du voyage probable de M. Poincaré en Russie cette année.

La « Gazette de la Bourse » déclare notamment que pendant les périodes qui se sont écoulées lors de la question de Cavalla, puis de l'affaire von Sanders, quelques nuages ont pu assombrir la Triple-Entente et, par répercussion, l'alliance franco-russe. La probabilité du voyage que M. Poincaré ferait en Russie et au cours duquel il assisterait aux manœuvres de l'armée russe prouve que ces nuages n'ont eu qu'un caractère passager et que la précieuse force de l'alliance n'a subi aucune atteinte.

La « Gazette de Saint-Pétersbourg » se réjouit de l'annonce du voyage de M. Poincaré, qui suivra ainsi l'exemple de ses prédécesseurs. Le journal assure que la Russie fera au président un accueil que les autres nations ne pourront pas ne pas admirer.

LES DÉCLARATIONS DE M. LLOYD GEORGE

Londres, 5 janvier.

Toute la presse continue à discuter longuement les récentes déclarations de M. Lloyd George au sujet d'une possible réduction des dépenses navales. Le « Times », dans un leader très ferme, remarque que les journaux étrangers ont bien fait de ne pas y attacher une importance excessive. En temps ordinaire, ces déclarations eussent passé presque inaperçues, comme un ordinaire couplet pacifiste, mais venant au moment où la politique chôme et où les nouvelles sensationnelles sont rares, elles ont pris un relief exagéré. Elles ne traduisent pas plus les sentiments de la grande masse du peuple anglais que les opinions de M. Jaurès ne représentent l'opinion française.

« On peut être sûr en France et en Angleterre, conclut le « Times », que nous n'épargnerons aucun effort pour maintenir la suprématie de notre marine. S'il y a un point sur lequel la nation anglaise a une opinion irrévocablement arrêtée, c'est celui-là. Cette suprématie est indispensable non seulement à notre grandeur, mais à notre existence et à notre liberté. La charge qu'elle nous impose est lourde, mais cette charge n'est pas au-dessus de nos forces. Le fond de la pensée anglaise sur ce point, ce n'est pas dans le souhait de bonne année de M. Lloyd George qu'il faut la chercher, mais dans les déclarations du premier lord de l'amirauté.

Ces déclarations sont d'ailleurs en parfait accord avec la politique exposée à plusieurs reprises par M. Lloyd George lui-même. N'était-ce pas lui qui disait à Mansion House, au mois de juillet dernier : « Dans la course aux armements, aucun pays ne peut rester en arrière. Nous ne pouvons abandonner la lutte. Nous ne pouvons cesser d'accroître notre force. Nous ne pouvons songer un moment à réduire notre immunité contre l'invasion » ?

De son côté, le *Daily Mail* publie sur la situation navale de l'Angleterre une longue lettre de l'amiral américain Mahan, le grand écrivain maritime. Après avoir rappelé quelle est pour l'Angleterre l'importance de la Méditerranée, tant en elle-même que comme route, l'amiral conclut :

« Les événements des dernières années ont certainement consolidé la situation de l'Angleterre dans la Méditerranée occidentale et son commerce n'a rien à y craindre. Par contre, la situation s'est trouvée renversée dans le bassin oriental. Les arrangements avec la France relatifs à l'Egypte et au Maroc ont resserré les liens de la Triple-Entente. La marine française, et les efforts faits récemment sont maintenus, enfin a probablement à assurer à la Triple-Entente la maîtrise de la mer dans le bassin occidental, surtout si les flottes françaises sont soutenues par un certain nombre de bâtiments anglais ; mais pour contrôler la route méditerranéenne, il faut pouvoir passer au delà de la Sicile. Or cela serait-il possible ? En tout cas, aujourd'hui cela semble douteux, les résultats de la rivalité de l'Italie et de l'Autriche a été en effet de les amener à construire des flottes considérables. La France seule ou avec l'appui de l'Angleterre peut certainement assurer la maîtrise de la mer dans le bassin occidental, mais il n'en est pas de même dans le bassin oriental. »

D'autre part, un second membre du cabinet vient à son tour de développer la thèse de M. Lloyd George. Sir Stanley Buckmaster, solicitor général, vient en effet de prononcer un discours à Bradford où il a exprimé les opinions suivantes :

« Si le peuple anglais et le peuple allemand pouvaient se donner la main, toutes ou presque toutes ces dépendances seraient instantanément évitées.

« En Allemagne comme en Angleterre, les travailleurs n'ont aucun motif de querelle, ni aucune raison de se plaindre les uns des autres, et s'ils se serraient amicalement la main cela servirait énormément leurs intérêts.

« Si le fardeau des armements continue à augmenter dans l'avenir comme dans le passé, nous nous préparons des troubles à l'intérieur, en voulant nous protéger contre des difficultés venant du dehors. »

LE PROCÈS du Colonel von Reutter

L'audience de l'après-midi

Strasbourg, 5 janvier.

C'est à 4 heures précises qu'ont été repris les débats du procès Von Reutter.

LES TÉMOIGNAGES

On reprend l'audition des témoins. C'est d'abord un brigadier de gendarmerie qui fait le récit des incidents déjà connus. Le gendarme affirme que le 27 novembre, la foule qui se trouvait dans la rue, était très nombreuse ; il l'évalue entre cinq et sept cents personnes.

Il déclare que les officiers ont été provoqués dans la rue par des enfants.

Le gouverneur est entendu à son tour. Celui-ci a déclaré qu'ayant fait remarquer que la situation présentait de grands dangers, le colonel a répondu qu'il serait heureux que les soldats fissent usage de leurs armes.

Le témoin donne des renseignements précis sur les différentes arrestations qu'il qualifie d'arbitraires. Plusieurs personnes innocentes ont été entraînées par les soldats.

C'est au tour du maire de Saverne à témoigner. Il fait ressortir que les incidents n'ont jamais eu la gravité qu'on leur a attribué ; les manifestants étaient pour la plupart des enfants.

M. Sprocker, conseiller de justice, était présent lors de l'arrestation du procureur impérial et des juges, il assista à l'entrevue du juge avec le colonel.

Celui-ci refusa de l'écouter, il voulait, avant tout, sauvegarder l'autorité militaire.

Le témoin a l'impression que le colonel Von Reutter agissait d'après des principes nettement arrêtés mais peu conformes à la loi.

La déposition du procureur Krause cause une vive impression. Le procureur a la conviction que la population de Saverne est la plus paisible de toute l'Alsace, et si les habitants de cette ville ont montré une animosité contre le lieutenant Von Forstner et le colonel Von Reutter, cette animosité eut son origine dans l'attitude provocante du lieutenant et dans les mesures sévères prises par le colonel. Il fut maladroit mais aussi incompris ; tout autre à sa place eût pu avoir du succès.

A ce moment le colonel de Metz fait remarquer que tout ce qui a été raconté à son sujet à Saverne est calomnieux.

Le témoin poursuit en faisant remarquer que si la population a été surexcitée, ce ne fut pas à cause de la presse, mais bien à cause des différents récits que firent les soldats sur les mauvais traitements que leur fit subir le lieutenant Von Forstner.

Le procureur termine son témoignage par le récit détaillé des faits déjà connus qui se passèrent le 27 novembre.

C'est ensuite le tour du témoin Grandt, juge à Saverne. Il fait le récit, lui aussi, des faits qui se sont déroulés. Il n'a entendu pousser aucun cri, tout au plus chante-t-on des refrains patriotiques.

Après sa déposition, le Conseiller de guerre qui dirigea les témoins décida de liquider la question des incidents qui se sont déroulés le 29 novembre.

A cet effet il appelle à la barre les officiers qui ont assisté à ces incidents.

Contrairement au procureur et aux témoins précédents, le lieutenant Guarin affirme avoir entendu pousser des hurlements dans la rue. Le lieutenant Brunswick affirme avoir entendu également des cris et des insultes. Le lieutenant Von Forstner dit avoir été insulté continuellement et particulièrement dans la soirée du 29, il entendit des cris et des insultes, notamment les cris de : « Vive la France ! M... pour la Prusse ! » Il termine son témoignage en faisant savoir aux juges qu'il a reçu, pendant les incidents de Saverne, plus de 500 lettres d'insultes, dont 400 venant de Saverne.

La séance continue.

Les sinistres maritimes

New-York, 5 janvier.

On connaît maintenant le nom du navire qui s'est trouvé en détresse au sud de Nantucket, à 4.000 au sud de Landi-Hook, c'est le steamer pétrolier « Oklahoma ».

Le navire a adressé des messages radiotélégraphiques dans toutes les directions et plusieurs navires sont partis à sa rencontre.

Le paquebot « Bavaria » arrivé sur le lieu le premier, a pris à son bord plusieurs officiers et hommes de l'équipage du « Oklahoma ». Il fait maintenant route pour New-York.

On craint que 40 hommes du « Oklahoma » n'aient péri.

Stavanger, 5 janvier.

Le vapeur norvégien « Espana » en route de Sleesin pour Bergen, a sombré. Huit hommes de l'équipage se sont noyés.

Tirages Financiers

Paris, 5 janvier.

Aujourd'hui ont eu lieu, au Crédit Foncier de France, des tirages financiers concernant les obligations suivantes : Foncières 1879, 1885 et 1909.

FONCIÈRES 1879

Le numéro 406.943 et le numéro 1.393.696 gagnent chacun 100.000 francs.

Le numéro 119.483 gagne 25.000 francs.

Les deux numéros suivants gagnent chacun 10.000 francs : 216.822 — 780.195.

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs :

991057 969956 1224101 1160383 1285076

Les 90 numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

1146233	222	832172	184337	690218
1316981	934946	621424	1352818	661744
484197	481993	984019	1551876	224433
1710447	655256	513205	743857	862038
1578245	138042	116595	1227399	1358700
771460	1173368	167519	110086	354272
271415	243038	1575404	1645319	1665465
158368	193125	1134129	1756383	969577
1540582	653597	1277782	1664630	227473
60938	533547	1567334	408396	1214150
802917	647395	1576801	1220353	1589982
1646212	1461394	207355	469185	163347
351059	1332132	693918	441175	1585670
1302065	1906366	215163	1538614	1026602
544000	99505	1533809	888102	693958
1079381	1704294	1340048	1448801	741736
155752	880995	1196851	787068	1137882
549896	1792936	1288715	1133198	882615

FONCIÈRES 1885

Le numéro 473.099 gagne 100.000 francs.

Le numéro 870056 gagne 25 000 francs.

Les six numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs :

343122, 349535 515776 436208 485586 35267

Les quarante-cinq numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

326620	540486	834073	414460	881249
175130	966748	701169	422774	871575
693500	589560	599720	603777	778227
221345	143177	387630	658349	466034
214180	175903	787428	537466	93639
765119	685584	5505	346834	512180
227399	325756	281797	749629	746569
595077	884062	806573	356217	756212
884981	200394	293667	228615	882475

FONCIÈRES 1909

Le numéro 1.106.232 gagne 50.000 francs.

Le numéro 557 839 gagne 10.000 francs.

Les dix numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

816337	314326	367484	434642	967209
86235	580685	463680	213294	926241

FONCIÈRES 1913

Le numéro 546.231 gagne 100.000 francs.

Le numéro 531.623 gagne 25.000 francs.

Les deux numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs : 317.667 — 793.391.

Les 50 numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

882635	212524	568421	246947	393758
438898	857639	280019	164937	756154
112300	746728	745529	632236	929062
35274	953325	56202	69956	108356
298751	43746	580560	602910	616472
901930	949830	806798	287696	965411
389625	354613	546788	483852	99878
942769	426821	716294	845201	782737
184753	942340	443108	558878	297470
269805	936413	546881	158842	836651

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

LES PETITS BARS

La réglementation des « Crins-crins »

A LIÉVIN

M. Plouvier, maire de Liévin, vient de prendre un arrêté dont voici des extraits :

Considérant qu'un certain nombre de tenanciers d'estaminets, vulgairement désignés sous la dénomination de « crin-crins », ont transformé leurs établissements en salles de danse ;

Considérant que ces établissements sont des lieux de rendez-vous et de débauche pour la jeunesse de Liévin, que des rixes et scènes de violences s'y renouvellent fréquemment et sont même allées jusqu'au meurtre ;

Arrêtons :

Art. 1er. — A partir du 15 janvier 1914, les débitants de boissons et tenanciers de lieux publics qui voudraient faire danser dans leurs établissements devront solliciter l'autorisation de l'administration municipale.

Art. 2. — Les danses publiques organisées dans les établissements sus-visés ne pourront avoir lieu :

1° En semaine, que de 5 heures à 9 heures du soir.

2° Les dimanches, jours de fêtes et jours de quinzaine (jour de paiement exclusivement), que de 5 à 10 heures du soir.

Art. 3. — Il est interdit aux tenanciers organisateurs de danses publiques d'admettre dans leurs établissements des jeunes gens des deux sexes mineurs, au-dessous de 16 ans.

Cette interdiction s'applique même aux mineurs accompagnés de leurs parents.

Art. 4. — Il est défendu : 1° (Sauf en temps de carnaval), de recevoir dans les établissements dont il s'agit, des personnes déguisées, travesties ou masquées ; 2° d'organiser des danses indécentes.

La grève de Merville

Les trois grévistes arrêtés lors des troubles récents et incarcérés à la maison d'arrêt d'Hazebrouck, ont été mis en liberté dimanche et sont rentrés dans leurs familles.

Cette décision du parquet d'Hazebrouck a produit le meilleur effet parmi la population ouvrière.

Nous croyons savoir que les pourparlers engagés, par l'intermédiaire de M. le Sous-Préfet d'Hazebrouck, entre le syndicat et les patrons, MM. Quitte fils, sont en très bonne voie. Encore un léger effort vers la conciliation et tout va s'arranger.

On espère que le travail pourra reprendre cette semaine. En prévision de cette heureuse perspective, une partie des gendarmes à cheval doit quitter Merville incessamment.

L'infanticide de Fretin

Nous avons signalé qu'une femme Delalé, née Eugénie Montois, ayant habité Fretin, était accusée par la rumeur publique d'avoir fait disparaître un bébé issu de relations avec un sieur Delpierre.

Cette dame a été retrouvée par la police de sûreté ; elle habite actuellement Fives-St-Maurice. M. Fillaire, juge d'instruction, n'ayant pu l'arrêter, aucune preuve de l'inculpation ne subsistant, l'a convoquée pour mercredi matin, afin de la confronter avec ceux qui l'accusent ; le magistrat fera également, ce jour-là, des recherches dans le champ où le cadavre du bébé a, soi-disant, été enterré.

Mort de froid à Vieux-Reng

Dimanche 4 janvier au matin, on a découvert dans un fossé le cadavre de M. Mottard, âgé de 72 ans, domicilié au Pont-Allant, Maubeuge. On suppose que le septuagénaire qui était disparu depuis huit jours, a succombé à une congestion déterminée par le froid.

Nouvelle évasion à la Colonie Saint-Bernard

Samedi soir, vers quatre heures, un jeune détenu de la Colonie Saint-Bernard s'est évadé, alors qu'il travaillait la terre dans le grand potager de cet établissement pénitencier. Cet individu, qui est âgé de 17 ans, parvint à se soustraire aux recherches du personnel de la maison centrale en se cachant dans une meule de blé, mais, la nuit venue, il quitte son refuge pour gagner le centre de la commune de Loos. C'est là qu'un garde champêtre l'arrêta.

Reconduit à la maison de correction, le directeur l'y reçut sévèrement en lui infligeant le cachot.

Tentative de suicide à Maubeuge

Le 5 janvier, vers midi, la nommée Angèle Charles, 21 ans, vivant en compagnie de Macaire Roef, 27 ans, journalier, rue du Tilleul, à Sous-le-Bois, s'était rendue près de son ami, occupé au hangar du dirigeable pour lui demander de l'argent.

Le couple suivait le chemin de halage du canal de la Sambre. Avant d'entrer en ville, Angèle Charles renouvela sa demande d'argent. Roef, qui sait son amie dépensière, refusa de lui en donner.

Enlevant un fichu de laine qui lui couvrait les épaules, cette dernière s'écria :

— Puisque c'est comme ça, tiens, voilà !

Et elle se jeta dans le canal.

Roef ne tarda pas à l'y suivre et à la repêcher.

Transportée évanouie à l'Hospice Saint-Nicolas, la désespérée y reprit bientôt ses sens, après les soins qui lui furent prodigués.

Broyé par un wagon à Trélon

Jeudi 1er janvier, à 18 heures 40, M. Charles Lefort, âgé de 21 ans, homme d'équipe à la gare de Trélon, était occupé à la manœuvre d'un wagon. Il glissa malheureusement en voulant serrer le frein du wagon et tomba sous les roues. Quand on le releva, on constata qu'il avait un bras et une cuisse coupés et le ventre ouvert. Le blessé reçut les soins du docteur Moret, mais il mourut à 19 heures 25, en présence de sa femme et de tous les employés de la gare.

Un mendiant noyé à Prouvy

On a retiré le cadavre d'un mendiant Léon Bataille à la grille de la turbine des anciens moulins de Prouvy.

Incendie à Bousignies

Le feu a détruit une vieille maison inhabitée, appartenant à M. Hacart, de Millonfosse. Les dégâts, assurés, sont évalués à 4000 fr. Une enquête est ouverte sur les causes de ce sinistre, car, parmi les décombres, on a trouvé un litre de pétrole.

Elections prud'hommales

A VALENCIENNES

Sont élus conseillers prud'hommes patrons : MM. Foucart, Bourgeois, Derquenne, Meure, Lobert, Schaves, Bruno, Coffinier, Murez.

Notaire à Orchies

Est nommé notaire à la résidence d'Orchies, M. Duhem en remplacement de M. Bar.

CHEMIN DE FER DU NORD

M. Dieucart, receveur, chargé de la Grande et de la Petite Vitesse, à La Gorgue-Estaires, est nommé receveur-chef de la Petite-Vitesse, à Lomme. — M. Theilier, receveur à Roisel, est nommé receveur-chef de la Grande et de la Petite Vitesse, à Arches. — M. Mardet, employé intérimaire à Péronne, est nommé receveur chargé de la Grande et de la Petite Vitesse, à Epehy. — M. Echevin, employé intérimaire à Bouvy-Thiant, est nommé employé intérimaire à Péronne. — M. Verlois, facteur mixte, à Ermont, est nommé employé, même résidence. — M. Fay, équipe de première classe, à Saint-Denis, est nommé employé, même gare. — M. Simonnet, équipe de première classe, à Paris, est nommé pointeur du mouvement, même gare.

M. Panfardeau, sous-chef de manœuvres, à La Chapelle.

Fondé en 1879

L'ARGUS de la PRESSE

LE PLUS ANCIEN BUREAU D'ARTICLES DE JOURNAUX

37, Rue Bergère, PARIS

lit, dépouille par Jour

14.000 Journaux ou Revues du Monde entier

Publie : L'ARGUS DES REVUES

Collectionne : Les ARCHIVES DE LA PRESSE

Edite : L'ARGUS DE L'OFFICIEL,

contenant tous les votes des hommes politiques et leur dossier public

L'ARGUS recherche articles et tous documents passés, présents, futurs.

L'ARGUS se charge de toutes Publicités dans tous Journaux et Revues :

Publicité Financière | Publicité commerciale
Publicité Economique | Publicité littéraire et mondaine

TÉL. : 102-62 — ADR. TÉL. : Achambure-Paris

Feuilleton du 6 Janvier — 65

La Bande Rouge

(les Pollet et leurs complices)

PAR

M. Eugène Lagrillière-Beauclerc

Appelant alors le jardinier et le valet de chambre, M. de Mérande commanda :

— Ficelez monsieur de solide façon. Descendez-le dans la cave du fond et tenez-lui alternativement compagnie, revolver au poing, jusqu'à notre retour. Il est à peine neuf heures du matin. Nous serons ici dans l'après-midi. En tous cas, à aucun prix, ne le laissez échapper. Il y va de la vie de Mademoiselle Marguerite Lordeur.

— Soyez tranquille, Monsieur le comte, on ne le perdra pas de vue et pour plus de sûreté, nous nous adjoindrons votre bon chien Médor qui l'étranglerait comme un poulet sur un simple appel.

— Parfait. Et maintenant, dit M. de Kergorant, en se tournant vers ses amis. En route pour Merville.

— Je vous en supplie, dit Madame Lordeur, les mains jointes, ramenez-moi ma fille.

— Si cet homme n'a pas menti, dit M. de Kergorant, elle sera dans vos bras dans quelques heures.

— Que Dieu vous entende ! dit la pauvre mère.

— Nos cœurs vous suivront, dit Madame de Mérande. Nous sommes pleines d'espoir.

— Comptez sur nous, dit alors Georges de Martinac. Le berger a certainement dû dire la vérité. Il y a sur son faciès de crapule les indices visibles de l'âpreté au gain. Il vendrait sa mère pour la moitié de la somme que nous lui avons promise.

— Merci beaucoup, monsieur, dit le berger, de la bonne opinion que vous avez de moi. Je voudrais bien que l'on ne me serre pas ainsi, les cordes m'entrent dans les chairs.

— Tu auras de quoi t'acheter des cataplasmes avec tes dix mille francs, lui cria M. de Kergorant qui, montait à ce moment dans le large break où vinrent le retrouver MM. de Mérande et de Martinac.

Madame Lordeur, sa fille Gabrielle de Mérande et Louise de Kergorant suivirent des yeux la voiture jusqu'au tournant du chemin et regardèrent ensuite le ciel dans un geste muet de supplication.

CHAPITRE LVI

CHEZ LA MÈRE HUCHARD, OU M. DE KERGORANT RETROUVE UNE VIEILLE CONNAISSANCE

Il ne fut pas très difficile à M. de Mérande et à ses amis de trouver la maison de la mère Huchard.

Le premier passant venu les renseigna.

La vieille avait dans la contrée la réputation d'une revendeuse comptant une nombreuse clientèle ; cette dernière, toutefois, n'était pas des mieux choisies.

La bonne femme achetait de tout, acceptait tout et on ne se gênait pas pour dire qu'elle devait être, à de certaines heures, une recéleuse sans scrupule.

Sa masure avait un aspect sordide, mais l'intérieur révélait un confortable relatif que n'accusait pas l'extérieur.

On pénétrait dans cet antre par la porte même de la boutique qui s'ouvrait sur une rue étroite, mal pavée et où l'air et la lumière se trouvaient raréfiés par la conformation des toitures qui, à travers la largeur de cette voie tortueuse, s'efforçaient de se joindre.

La rue était courte, ceux qui l'habitaient devaient être très peu nombreux car la mère Huchard seule y tenait boutique et les autres masures, closes à .... comme à minuit, n'indiquaient guère un voisinage bruyant et remuant.

Toute l'activité de ce coin perdu de la petite ville se concentrait chez la mère Huchard.

Les autres habitants de la rue devaient aller à leurs travaux le matin et n'en revenir que le soir, car on ne rencontrait personne dans ce lieu, sinon des chiens errants à la recherche d'une pitance problématique.

Jamais endroit ne fut mieux indiqué pour un guet-apens ou pour y placer en lieu sûr et discret les êtres ou les choses que l'on pouvait avoir intérêt à dissimuler.

Après avoir mis leur automobile dans un garage d'hôtel, M. de Mérande et ses amis délibérèrent.

Ils s'étaient contentés de voir d'un coup d'œil et à distance la boutique de la mère Huchard, mais ils se gardèrent bien de se montrer, ne voulant pas commettre la plus légère imprudence.

Ils ignoraient si la maison n'avait pas deux issues et, dans ce cas, en provoquant la méfiance de la vieille, on risquait un nouvel échec.

On s'arrêta à la petite manœuvre suivante :

M. de Kergorant coiffé de la casquette du chauffeur de l'auto et couvert de son manteau, devait se rendre seul dans la boutique et demander des nouvelles de Marguerite, comme s'il était très au courant et faisait partie de la bande.

Une fois renseigné sur la présence de la jeune fille, il ouvrait la porte de la boutique, faisait un signe et tout le monde arrivait à la rescousse.

Rien n'était plus simple et s'il fallait employer la force, on l'emploierait, mais on ramènerait Marguerite.

Ce plan arrêté, M. de Kergorant se mit en devoir d'en exécuter la première partie.

Cinq minutes après ce colloque, il entrait sans façon chez la mère Huchard.

Cette dernière était assise à son comptoir, mais elle n'était pas seule dans sa boutique.

Un homme, assis sur un escabeau, lui tenait compagnie. M. de Kergorant ne s'y trompa pas. A la mine du drôle qui avait tous les vices empreints sur la face, l'officier se dit :

— C'est un de la bande préposé à la garde de Marguerite.

Ce qui ne l'empêcha pas de dire à haute voix, d'un air délibéré :

— Eh bien, mère Huchard, comment va l'enfant ? Elle ne crie pas trop ?

La vieille regarda Kergorant d'un œil soupçonneux et lui dit :

— Qui êtes-vous ? Je ne vous connais pas.

Alors Kergorant, se tournant vers l'homme assis qui venait de se lever, le dos appuyé au mur, ajouta gaiement :

— Comment, vous ne me connaissez pas ? Heureusement que monsieur me connaît, lui !

Et il regarda l'homme qui l'observait avec une attention dissimulant mal une certaine inquiétude.

Ce dernier se contenta de répondre, comme la mère Huchard :

— Je ne vous connais pas.

— Quel manque de mémoire vous avez, mon garçon. Renier ainsi ses vieux camarades, ce n'est pas beau.

La mère Huchard dit alors, s'adressant à son compagnon :

— En tout cas, il est au courant. Il doit certainement faire partie des amis de votre beau-frère.

Cette phrase « il est au courant », était la révélation attendue par Kergorant. La jeune fille était là. Il n'en pouvait plus douter.

— Comment vous appelez-vous ? interrogea l'homme.

— Dites donc, mère Huchard, dit Kergorant. Est-il assez farce ! c'est qu'il a vraiment l'air de ne pas me reconnaître.

— Allons, Plateel, dit la vieille. Vous buvez trop, vous perdez la mémoire, comme monsieur vous l'a dit.

— Allons, Plateel ! reprit Kergorant, très heureux d'apprendre le nom du compagnon de Madame Huchard. Vous voulez que je vous mette sur la voie ?

Plateel qui ne cessait pas de l'observer, lui dit après un instant :

— Tout de même, je vous ai vu quelque part, mais je ne sais plus où ?

— Je vais vous le dire, répondit Kergorant, mais avant d'aller plus loin, permettez-moi de faire signe aux copains d'entrer. Ils sont là-bas, au bout de la rue.

Et Kergorant ouvrant la porte, fit le signal convenu.

— Abel est là ? interrogea Plateel étonné.

— Abel, non pas, mais M. le comte de Mérande qui vient chercher sa fille, répondit Kergorant.

Il n'avait pas achevé ces mots qu'un coutelas du genre de ceux dont se servent les bouchers brillait au poing de la mère Huchard, pendant que Plateel sortait vivement de sa poche un couteau à cran d'arrêt.

— A la bonne heure, dit Kergorant. Voilà mes gaillards dans l'attitude où je voulais les voir.

A ce moment, Monsieur de Mérande et Georges entraient dans la boutique.

En deux secondes, les deux malfaiteurs étaient tenus en respect par trois revolvers qui les couchaient en joue.

— Pas un geste, ou vous êtes morts, dit Kergorant.

(A suivre).